

INTERVENANT EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



L'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels analyse les risques professionnels et environnementaux.

Il conseille en matière de prévention dans le cadre de la Santé au Travail. Il formule des propositions concernant la prévention, l'hygiène et la sécurité en lien avec le médecin du travail et les autres acteurs de l'équipe pluridisciplinaire.

Ses missions :

- Se déplacer sur les lieux de travail (chantiers, ateliers, bureaux,...) pour évaluer les risques professionnels et les conditions de travail.
- Informer et conseiller les employeurs sur leurs obligations réglementaires.
- Animer des sessions de sensibilisations : bruit, plomb, travail en hauteur, poussières, ...
- Réaliser des études de poste.
- Informer et aider à la rédaction du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUER).
- Elaborer la Fiche d'Entreprise, la suivre et la mettre à jour.



INTERVENANTS SPÉCIALISÉS

L'Ergonome effectue des études de poste dans les locaux, les ateliers ou sur les chantiers avec un objectif de prévention et de préservation de la santé et de la sécurité des salariés.

Le Métrologue effectue en milieu de travail, des mesures de bruit, de vibrations corps entier, des prélèvements de poussières/gaz/vapeurs/fumées, ... Il réalise des évaluations de la charge physique et de la cardiofréquencemétrie.

Le Psychologue du travail assure le suivi individuel des salariés, à la demande du médecin du travail, des salariés confrontés à une pathologie, un accident, un deuil, un changement d'activité professionnelle. Il effectue des débriefings post-traumatiques.

Le Psychosociologue s'intéresse à l'organisation du travail. Il intervient au niveau du collectif pour réaliser des évaluations socio-organisationnelles, des études métiers ou des informations sur les risques psycho-sociaux.

Le Toxicologue accompagne l'employeur dans l'évaluation du risque chimique ainsi que dans l'identification et la substitution des agents chimiques dangereux. Il conseille les adhérents sur les protections collectives et individuelles adaptées et réalise des actions de sensibilisations au risque chimique.



APST-BTP-RP

Association Paritaire de Santé au Travail du Bâtiment
et des Travaux Publics de la Région Parisienne

Siège social : 110 avenue du Général Leclerc

92340 Bourg-la-Reine

Site : www.apst.fr

SANTÉ

PRÉVENTION

ACTIONS

SOLUTIONS



L'ÉQUIPE

PLURIDISCIPLINAIRE

SPÉCIALISÉE BTP



Le Médecin anime et du Travail coordonne l'équipe pluridisciplinaire



MÉDECIN DU TRAVAIL



Le **Médecin du Travail** est au cœur de la prévention des risques professionnels.

Il anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire.

Il est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux.

Dans les entreprises, il participe aux instances prévues par la loi (CSE,...).

Ses missions :

- Réaliser des visites médicales pour assurer le suivi de santé des travailleurs.
- Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.
- Organiser des actions sur les lieux de travail pour :
 - l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise,
 - l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé,
 - la protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, ...
- S'assurer de la réalisation de la Fiche d'Entreprise.

Les visites peuvent être faites par des médecins collaborateurs ou des internes en médecine du travail qui sont des médecins en cours de formation.



INFIRMIER EN SANTÉ AU TRAVAIL



L'**Infirmier en Santé au Travail** est un professionnel de santé diplômé d'état, Il assure ses missions sous la responsabilité du médecin du travail dans le cadre de protocoles écrits. Il a suivi une formation spécifique en santé au travail.

L'entretien infirmier en santé travail contribue à la mission de suivi médical individuel et collectif. L'infirmier peut orienter les salariés vers le médecin du travail.

Ses missions :

- Effectuer des Visites d'Information et de Prévention.
- Effectuer des entretiens intermédiaires dans le cadre de la Surveillance Individuelle Renforcée.
- Réaliser des actions de prévention des risques professionnels.
- Réaliser des actions de sensibilisations : hygiène, TMS, addictions, ...
- Participer aux CSE des entreprises adhérentes.
- Analyser les conditions de travail (visites de chantier, d'atelier, ...).
- Réaliser des études de poste.
- Contribuer à l'élaboration de la fiche d'entreprise, son suivi et ses mises à jour.



LES ASSISTANTS DE SERVICE EN SANTÉ AU TRAVAIL



L'**Assistant de Service en Santé au Travail** apporte une assistance administrative au médecin du travail et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il gère les relations quotidiennes avec les adhérents et les salariés.

Ses missions :

- Préparer les visites médicales en recueillant des données médico-administratives et en effectuant des examens para-cliniques (audiogramme, visiotest, poids, taille, ...).
- Gérer les examens complémentaires.
- Aider à l'organisation des interventions des acteurs du service.

L'Assistant Technique en Santé au Travail

intervient auprès des TPE composées de moins de 20 salariés. Il conseille et participe aux actions de prévention et de sensibilisation, et, contribue à repérer les dangers et à identifier les risques et besoins en santé au travail.

Ses missions :

- Participer à la présentation du service de santé au travail.
- Informer et sensibiliser l'employeur sur la réglementation et les risques professionnels (DUER, ...).
- Réaliser des études de poste.
- Contribuer à l'élaboration de la fiche d'entreprise, son suivi et ses mises à jour.

